

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 DÉCEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 09 DÉCEMBRE à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en **la salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDRAINE Pascal, M. RYS Didier, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDRAINE Pascal.

Mme CROWYN Véronique a donné procuration à Mme CHRETIEN Stéphanie.

M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. OBOEUF Gérard

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : ZAC DE SAINT QUENTIN - MOULIN-LE-COMTE : VENTE DE LA PARCELLE BM 295
(LOT A) À MR ET MME CAROULLE.**

2024-12-N°14

VU :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L2241-1 et suivants ;

SOUIS RÉSERVE DE l'avis du service local du Domaine, saisi le 04/10/2024 ;

CONSIDERANT la demande de Mr et Mme CAROULLE actuellement domiciliés au 9 rue du Cucheval à OUVE-WIRQUIN (62380), pour l'acquisition de la parcelle cadastrée BM 295 (lot A) - 783 m², sise route de Mametz sur la partie « Saint-Quentin » ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'APPROUVER, sous réserve de l'avis du service local du Domaine, saisi le 04/10/2024, la cession de la parcelle cadastrée BM 295 (lot A) - 783 m², sise route de Mametz sur la partie « Saint-Quentin », pour un montant de 70 000 € TTC (incluant la TVA sur marge, soit 5 767,91 €), à Mr et Mme CAROULLE, actuellement domiciliés au 9 rue du Cucheval à OUVE-WIRQUIN (62380) ;

ARTICLE 2 - DE DESIGNER Me ROPITAL-PONCHANT - Notaire rue d'Arras à AIRE-SUR-LA-LYS, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant, ETANT PRÉCISE QUE, préalablement à la signature de l'acte de vente définitif, le projet de construction sera soumis pour accord à l'architecte conseil, et à Monsieur le Maire ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX
MAIRIE D'AIRE SUR LA LYS
Aire Lys
sur la
PAS DE CALAIS